



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES  
HAUTS-DE-FRANCE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine  
du Pas-de-Calais**

Dossier suivi par : TUDOR Andreea

Objet : Plat'AU - DECLARATION PREALABLE DE CONSTRUCTION

---

Numéro : DP 062498 26 00097 U6201

Adresse du projet : 27 Boulevard Emile Basly 62300 Lens

Déposé en mairie le : 27/04/2026

Reçu au service le : 27/04/2026

Nature des travaux: 01001 Projet de mise en peinture

Demandeur :

MYOSOTIS MYOSOTIS

---

Cet immeuble n'est pas situé en (co)visibilité avec un monument historique. Par conséquent, les articles L621-30, L621-32 et L632-2 du code du patrimoine ne sont pas applicables et ce projet n'est pas soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Cependant, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Considérant que ce projet est situé dans la Zone tampon définie autour du Bien 'Bassin minier du Nord - Pas de Calais' inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, dont la valeur doit être préservée sous peine de porter atteinte à l'intérêt et la qualité des lieux,

Conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code du patrimoine,

En raison de son aspect architectural, ce projet s'insère difficilement dans son environnement bâti constitué d'une séquence d'immeubles en brique de qualité et porte atteinte au caractère de ce bâtiment ancien et à la qualité des lieux avoisinants.

Par conséquent, l'architecte des Bâtiments de France n'est pas favorable à ce projet dans l'état.

Un nouveau projet respectant les prescriptions suivantes pourrait recevoir un avis favorable :

- La mise en peinture de la façade commerciale doit se limiter au bandeau saillant (ne pas monter jusqu'aux appuis du 1er étage). Les allèges des baies du 1er étage doivent rester de teinte 'brique'.
- La jardinière et les éclairage 'pelle' doivent être déposés.
- La teinte ocre clair proposée crée un contraste trop fort avec la menuiserie foncée et tranche avec couleurs douces des façades anciennes. La teinte de la devanture et de la menuiserie doit être choisie en accord avec les devantures commerciales de la même séquence urbaine et les façades en briques, dans les tons colorés de brun, brun-rouge, gris-beige, gris-vert (exemple 1001, 1011, 1019, 3009, 7006, 7032, 7044, 8001, 8015). Le blanc, le noir et gris anthracite, ainsi que les couleurs vives ou trop claires sont à éviter.

Fait à Arras



Signé électroniquement par

Andreea TUDOR

Le 27/05/2026 à 22:57

**Architecte des Bâtiments de France**

**Madame Andreea TUDOR**

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débiter les travaux à la réception de cet avis.

**ANNEXE :**

Gare situé à 62498|Lens.

Grands bureaux situé à 62498|Lens|2 route de la Bassée. Avenue Elie Reumaux..